

Pour une analyse prospective des bibliothèques de recherche

En réaction critique à la politique du département des sciences de l'homme et de la société du CNRS, qui exhortait les chercheurs en sciences humaines à travailler davantage en équipe et à organiser leur vie en laboratoire, Tzvetan Todorov écrivait: « *Dans notre domaine, les exigences du chercheur moyen ne vont pas bien au-delà de l'ordinateur personnel, de l'accès aisé à une bonne bibliothèque, d'une petite aide technique en matière d'informatique; souvent ce chercheur se contente d'équipements aussi "hors d'âge" qu'un stylo et du papier*¹... »

Bruno Van Dooren

Université Paris X - Nanterre
bruno.vandooren@u-paris10.fr

Dans un appel à candidature du même département SHS du CNRS pour une bourse de recherche à l'université John Hopkins, il était affirmé que les candidats retenus « *bénéficiaient de tous les privilèges (sic) normalement accordés aux chercheurs invités, y compris le plein et libre accès aux bibliothèques du campus*² ».

J'aurais volontiers ajouté une troisième citation qui aurait pu être trouvée sur le site de l'agence EduFrance chargée de promouvoir l'enseignement supérieur français pour accueillir des étudiants étrangers en France: malgré la grande réputation culturelle de notre pays, je n'y ai pas rencontré de mention des bibliothèques françaises, pas même de la Bibliothèque nationale de France³.

La réponse à la question de la désaffection des bibliothèques universitaires par les chercheurs se situe peut-être entre ces deux citations: entre la modestie apparente de la demande de Tzvetan Todorov et l'avantage matériel considérable que représente, pour un universitaire français, un séjour de recherche dans une université américaine.

Pour vous donner mon sentiment sur cette question, j'aborderai successivement trois points: un constat des lieux tout d'abord; des préoccupations et des inquiétudes ensuite: la situation est-elle irréversible? Et enfin, une troisième partie de propositions.

* Ce texte résulte d'une intervention faite au colloque organisé par l'université de Paris VIII Saint-Denis Vincennes, « Les relations entre les bibliothèques universitaires et la recherche en lettres et sciences humaines », le jeudi 5 juin 2003. Il a été publié dans *Recherche et bibliothèque*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2004, p. 41-59.

1. *Le Monde*, 8 octobre 2003.

2. Appel d'offres du département des sciences de l'homme et de la société du CNRS [devenu, en 2006, département scientifique homme et société, Ndlr] conclu en février 2000 avec l'université John Hopkins (JHU) permettant un échange de chercheurs pour une durée de 4 à 9 mois maximum consécutifs entre le 1^{er} septembre et le 31 juillet de chaque année académique.

3. Voir l'argumentaire développé par l'agence pour attirer des étudiants étrangers, « Pourquoi choisir la France? », EduFrance, <http://www.edufrance.fr/>

À cet égard, il est probable que la qualité des services documentaires et l'étendue de l'offre électronique des bibliothèques seront des critères de choix des étudiants étrangers voulant étudier dans une université européenne.

Conservateur général des bibliothèques, **Bruno Van Dooren** est directeur du service commun de la documentation de l'université de Paris X-Nanterre. Auparavant, il a été chargé de mission auprès de la Direction de l'enseignement supérieur et de la Direction de la recherche, directeur du projet de préfiguration de la bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art et a dirigé le SCUDU de Paris IV. Il est l'auteur de nombreux articles, en particulier dans le Bulletin de l'Association des bibliothécaires français, et a collaboré à plusieurs ouvrages, dont *Les bibliothèques dans l'université (1994)* et *Les bibliothèques en France: 1991-1997 (1998)* aux éditions du Cercle de la librairie.

Une distorsion entre bibliothèque universitaire et recherche

On sait que l'une des caractéristiques des universités françaises tient dans le fait qu'elles ont laissé se mettre en place – il serait excessif d'affirmer qu'elles l'ont organisée sciemment – une multipolarité documentaire qui nuit au repérage des ressources existant sur un campus.

Chaque chercheur connaît, pour les avoir « éprouvés », la dispersion, le parcours labyrinthique, l'opacité des règles d'accès, les déceptions, et, en dépit de découvertes miraculeuses, les pertes de temps et le sentiment d'un manque : celui de grandes bibliothèques de référence en sciences humaines et sociales plus académiques que patrimoniales, complémentaires de la Bibliothèque nationale.

Qu'on en juge : des bibliothèques universitaires organisées en sections couvrant plusieurs disciplines et tous les cycles d'étude sans distinction, des bibliothèques interuniversitaires encyclopédiques dans leurs spécialités éloignées des équipes de recherche, de multiples bibliothèques disparates, de taille modeste, aux collections discontinues, rattachées à des instituts et des centres de recherche souvent associés au CNRS, des bibliothèques de grandes écoles et de grands établissements aux accès réservés. Si, prises dans leur totalité, ces bibliothèques réunissent des fonds de grande valeur scientifique et proposent des services appréciés des lecteurs, leur

multiplicité, l'hétérogénéité de leurs attaches administratives, la diversité de leurs missions et de leurs modes d'organisation internes n'en font pas de véritables lieux de sociabilité scientifique où chacun pourrait à la fois trouver les services attendus mais aussi échanger avec des chercheurs venus de tous horizons.

De fait, elles ne sont considérées que sous l'angle de leur utilité et n'ont de valeur que purement fonctionnelle : on vient y chercher ce qu'on sait y trouver. À cet égard, elles perpétuent et accentuent les clivages institutionnels et les phénomènes d'appartenance (à un département, à une grande école, à un centre de recherche), si bien qu'il est assez facile de répondre à la question « dis-moi quelle bibliothèque tu fréquentes et je te dirai qui tu es »...

À l'exception notable de la Bibliothèque nationale, cette absence de grandes bibliothèques de référence en lettres et sciences humaines et sociales, largement ouvertes aux différentes communautés scientifiques, représente une caractéristique française que déplorent, au fil des ans, tous les rapports et enquêtes conduits sur le sujet⁴. Certes, de grands chantiers vont permettre une évolution positive à Paris grâce au regroupement de fonds jusqu'à présent dispersés, notamment la bibliothèque des langues et civilisations du monde et la bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art, mais de nombreuses disciplines restent mal dotées. En outre, ces deux exemples comportent des particularités qui en font des opérations très atypiques dans la mesure

4. C'est aussi le constat du rapport de Maurice Godelier, *L'état des sciences de l'homme et de la société en France et leur rôle dans la construction de l'espace européen de la recherche : rapport à l'attention du Premier ministre*, Paris, avril 2002, p. 55-61. En matière de recherche bibliographique, on peut indiquer le parcours type et l'ordre de priorité d'un professeur normalien interrogé par nous :

« 1) ma bibliothèque personnelle,
2) la bibliothèque de mon département,
3) la bibliothèque de la rue d'Ulm,
4) en dernier recours, la BN et la bibliothèque de la Sorbonne mais je préfère mettre à profit mes séjours à l'étranger »... voir : note 18.

où les universités en ont moins pris l'initiative que l'administration centrale, même si elles en deviendront les principales bénéficiaires.

Avant de formuler quelques propositions, il n'est peut-être pas inutile de rappeler rapidement la situation des universités confrontées à une telle carence.

Bibliothèques « de recherche » et bibliothèques « de proximité »

Notons d'emblée l'ambiguïté d'un vocabulaire qui conduit à parler de « bibliothèques de recherche » quand on évoque des centres de documentation spécialisés de quelques milliers de volumes qui ont été conçus et développés comme des moyens de documentation professionnelle, à vocation interne, attachés à la personne et au dévouement de chercheurs plutôt qu'à l'institution.

En réalité, c'est par métonymie qu'elles sont appelées « bibliothèques de recherche », car c'est la fréquentation exclusive des chercheurs qui leur confère cette qualité. La nature de ces unités explique les vicissitudes, les lacunes, la déshérence, voire la disparition pure et simple de fonds tributaires des modes de la recherche et des parcours personnels des chercheurs qui les ont créés ou alimentés⁵.

Ces vicissitudes qui ne sont pas propres aux universités ont conduit par exemple le CNRS à tenter de distinguer, dans ses documents programmatiques, les notions de « bibliothèques de référence (caractérisées par une localisation stable, le regroupement des fonds, une politique d'achat par un comité scientifique, l'ouverture sur l'extérieur, la participation à des réseaux de bibliothèques) », et de « bibliothèques de proximité ou de spécialité qui ne dépendent que du budget ordinaire des équipes ».

5. Qu'on se souvienne des risques encourus par la bibliothèque Gaston-Baty de Paris III, il y a quelques années ou les infortunes actuelles de la bibliothèque de sociologie du CNRS installée à l'Iresco.

Mais ces efforts de classification et les exhortations récurrentes des tutelles administratives à structurer les moyens de la recherche autour de « plateformes technologiques » et « d'équipements documentaires » disent bien l'impuissance à doter les chercheurs français de bibliothèques à la mesure de leurs attentes et de leurs besoins⁶.

D'un autre côté, alors que les services communs de la documentation (SCD) ont pour mission, depuis vingt ans maintenant, de fédérer l'ensemble de cette documentation dans chaque université, force est de constater que, en dépit de progrès réels, souvent consécutifs à la contractualisation des établissements et au développement des technologies de l'information et de la communication⁷, la dispersion des moyens et l'insatisfaction demeurent⁸.

Les révélateurs des difficultés actuelles sont pour partie liés à la crise immobilière des universités qui limite les possibilités de développement des fonds dans des locaux saturés et

mal répartis. Ils sont également dus aux aléas de la recherche qui n'est pas suffisamment structurée en pôles d'excellence de taille internationale; enfin, ils tiennent à la faillite des réseaux documentaires informatisés des composantes de recherche⁹.

Un déficit ancien

L'une des traces de ce déficit est révélée par l'histoire administrative des universités depuis 1968, par la géographie et la place conférée à la documentation dans les politiques publiques de la recherche.

Rappelons que, dans les années soixante, le choix avait été fait d'organiser les bibliothèques universitaires en « sections documentaires » au plus près des enseignements dispensés dans les facultés. Ce choix épousait alors la décision de regrouper les facultés existantes par affinités disciplinaires et de ne pas créer en France de grandes universités généralistes, à l'instar des prestigieuses universités européennes ou américaines. Mais, par voie de conséquence, cela signifiait l'abandon de la bibliothèque encyclopédique en privilégiant à la fois la proximité et la spécialisation disciplinaire.

Or, le développement d'une documentation parallèle par les enseignants-chercheurs, tournée vers leurs besoins pédagogiques et de recherche, dans des locaux distincts, a montré que cette proximité géographique n'était pas un facteur suffisant d'intégration, non plus que la logique disciplinaire.

La régression des moyens documentaires frappant les bibliothèques universitaires dans les années soixante-dix, ne semble pas non plus devoir expliquer cet état de fait: on aurait pu envisager aux plus graves moments de la pénurie que les achats documentaires réalisés par les UFR soient « mutualisés » dans les sections documentaires des BU plutôt que dans des espaces improvisés par les

directeurs d'UFR et de départements. Ainsi, les sections documentaires sont-elles restées des bibliothèques, certes organisées par disciplines mais sans pour autant atteindre suffisamment le public des chercheurs.

Par ailleurs, si l'on peut considérer que la généralisation du libre accès, grâce à l'implantation d'antivols à partir de 1975, aurait pu faire des sections documentaires des bibliothèques appréciées des chercheurs, force est de constater que la pauvreté des fonds des jeunes universités et l'inadaptation des locaux des bibliothèques « historiques » des anciennes facultés¹⁰ n'ont pas favorisé leur fréquentation ni leur appropriation par les chercheurs.

Alors que les bibliothécaires avaient parfois prévu des dispositifs d'accueil et de services réservés aux seuls enseignants-chercheurs dans le cadre de la rénovation de bâtiments ou de nouvelles constructions, il semble tout aussi préoccupant de constater aujourd'hui que ces espaces ne suffisent pas à faire de la bibliothèque un pôle d'attraction naturel pour leurs destinataires¹¹.

6. Voir la lettre du directeur du département des sciences de l'homme et de la société du CNRS adressée aux responsables des structures de recherche, le 25 mars 2002. De fait, la tutelle administrative et les intéressés eux-mêmes ont bien du mal à fixer une définition *sui generis*, les termes de « recherche », de « spécialité » et de « proximité » revenant le plus souvent.

7. Citons le regroupement de collections, la gestion de salles de lecture des UFR, l'organisation d'abonnements groupés aux ressources électroniques pour l'ensemble de l'université et l'intégration électronique des notices de ces catalogues dans le catalogue commun de la bibliothèque universitaire.

8. Le rapport d'Alain Supiot évoque « l'essaimage des bibliothèques et centres de documentation » (Premier rapport annuel d'activité du Conseil national du développement des sciences humaines et sociales, juin 1999, p. 14-16, <http://www.education.gouv.fr/rapport/supiot/rapport.htm>, consulté le 30 janvier 2006) et déplore les « réserves et les fonds invisibles ». Encore faudrait-il prendre la mesure de cette insatisfaction: elle peut être mise en avant par des enseignants chercheurs par principe, alors que le recours des plus privilégiés d'entre eux à de petites unités documentaires autogérées constitue une source de satisfaction au regard du principe « *small is beautiful* »... Par ailleurs, de nombreux universitaires considèrent moins la bibliothèque universitaire et le service commun de la documentation comme des services transversaux et fédérateurs que comme des entités soucieuses de leur singularité, à l'instar des facultés et des laboratoires...

9. Notamment celle du catalogue collectif des ouvrages (CCO).

10. L'un des principaux facteurs du détournement des chercheurs des bibliothèques universitaires tient à l'absence de mise en libre accès des collections anciennes, à la différence de ce qui a été fait dans les universités américaines. Mais il nous semble qu'il s'agit là d'un effet de l'absence du lien organique institutionnel entre bibliothèque et recherche, plus que d'une cause. La mise en libre accès des collections de la Sorbonne, de Cujas ou de la BDIC, pour ne citer que ces bibliothèques, aurait supposé une détermination politique que les universités n'ont pas inscrite au rang de leurs priorités. Pour leur part, les conservateurs ont davantage mis l'accent sur leurs besoins en emplois et en crédits tout en réclamant des reconstructions complètes de bâtiments vétustes ou inadaptés. Pour autant, il est erroné de penser, comme certains chercheurs semblent le croire, qu'il existe une culture dominante du « magasin fermé » et une réticence à l'égard du libre accès chez les bibliothécaires.

11. À cet égard, l'exemple de la salle dédiée aux enseignants par la bibliothèque de Paris VIII est significatif mais il n'est pas nouveau, les instructions de 1962 préconisaient un niveau « recherche » dont l'expérimentation n'a pas eu les effets attendus et qui a été au fil du temps abandonné. De ce point de vue, la proposition du rapport Supiot (*ibid.* p. 14) de « *séparation spatiale et géographique [...] des locaux réservés aux chercheurs* » pour améliorer la capacité des bibliothèques universitaires à remplir leur mission recherche ne paraît pas pertinente.

Structures institutionnelles de documentation et pôles de recherche

Si l'on dressait à présent la carte des centres de recherche et celle des implantations documentaires, on constaterait que les structures institutionnelles de documentation (BU, sections) ne recouvrent plus totalement les pôles de recherche, en particulier depuis les constructions du plan U2000¹². Ceci est vrai à l'échelon local, mais aussi régional et national, l'hiatus Paris-province étant le plus ancien et le plus probant.

Dans les régions, cette distorsion a été encore accentuée par le retour d'activités de recherche en centre-ville, retour qui s'est traduit par la dispersion et l'isolement des équipes¹³. Le fait est avéré et intégré dans les réflexions sur les politiques de la recherche qui promeuvent dorénavant la notion de « bibliothèque "point d'accès" » organisée en réseau¹⁴.

En effet, les autorités universitaires ont souvent négligé les services de documentation des nouveaux équipements, probablement confortées par un discours radical et utopique qui mettait en avant la crise de l'édition en sciences humaines et sociales, et le retard irréversible des bibliothèques académiques traditionnelles. Le même discours prônait le tout numérique et annonçait la fin du livre imprimé - trop coûteux - remplacé par l'édition électronique de textes et la numérisation massive des fonds conservés par les bibliothèques nationales¹⁵.

12. U2000 et le XI^e plan ont bénéficié aux bibliothèques universitaires dans leur mission de bibliothèques d'étude plus que de bibliothèques de recherche.

13. Pour autant, les universités, qui ont eu la chance de bénéficier de constructions de bibliothèques, ont réalisé des intégrations de bibliothèques de recherche en centre-ville. Voir, Marie-Françoise Bisbrouck (éd.), *Les bibliothèques universitaires. Évaluation des nouveaux bâtiments 1992-2000*, La Documentation française, 2000, p. 23.

14. Alain Supiot, *op. cit.*

15. L'impact du discours sur la substitution de la forme numérique à la forme imprimée n'est pas à négliger dans l'élaboration des programmes de

De prime abord, le constat de désaffection des chercheurs vis-à-vis de la bibliothèque universitaire en raison du développement d'Internet n'apparaît pas véritablement convaincant : dans leur majorité, les chercheurs considèrent la bibliothèque universitaire comme un dernier recours et les technologies numériques agissent comme le révélateur d'une dissociation structurelle.

En réalité, on voit bien, que pendant des décennies, la documentation n'a pas été organisée en symbiose avec les politiques publiques universitaires mais qu'elle n'a au contraire eu de cesse de s'adapter, après coup, à des faits accomplis : l'histoire récente des bibliothèques universitaires montre que la documentation n'entretient pas, en France, un rôle essentiel, organique, dans la constitution, l'organisation et la modernisation des universités¹⁶.

En termes de recherche et d'équipements scientifiques, ce phénomène est amplifié par la configuration de la recherche qui a du mal à structurer des pôles d'excellence ayant atteint une taille critique, l'exhortation du rapport Godelier en témoigne implicitement : « ... *On constate que, dans le tissu mondial de la recherche, ce ne sont pas seulement les équipes nationales excellentes dans un domaine qui deviennent visibles, mais ce sont des pôles scientifiques d'excellence qui le deviennent, c'est-à-dire des complexes universitaires ou des complexes de centres de recherche dont la visibilité internationale est devenue évidente à la suite de multiples évaluations concordantes* »¹⁷.

construction universitaire des années quatre-vingt-dix. L'exemple de l'université de Marne-la-Vallée qui ne dispose toujours pas de bibliothèque universitaire centrale mais de petites unités documentaires disséminées est assez éloquent.

16. Ce déficit ne touche d'ailleurs pas que les universités, il serait intéressant de comparer le traitement de la bibliothèque dans les récents programmes de modernisation dont ont bénéficié la Fondation nationale des sciences politiques à Paris et la London School of Economics à Londres.

17. Maurice Godelier, *op. cit.*, p. 141.

L'essor pris par les technologies de l'information peut-il modifier la place de la bibliothèque universitaire dans nos dispositifs de recherche, et en quel sens ? En accentuant l'isolement et la marginalisation de la bibliothèque universitaire ou bien, au contraire, en favorisant son recentrage¹⁸ ?

La bibliothèque inutile : du collègue invisible au chercheur invisible ?

Si l'on se place du côté du chercheur confirmé qui a pris l'habitude de privilégier dans son travail sa collection personnelle et son ordinateur personnel, on serait tenté de considérer qu'Internet dispense du passage en bibliothèque...

On pourrait même se rassurer, sans faillir aux exigences de la lecture érudite et de la tradition, en reprenant les considérations de Walter Benjamin sur les « *divers modes d'acquisition des livres* ». On constaterait qu'Internet remplit toutes les conditions pour combler le chercheur... Benjamin distinguait en effet trois modes pour se procurer des livres et créer sa collection personnelle : les écrire soi-même, les emprunter sans restitution ou les acheter¹⁹...

Or, la technologie numérique permet toutes ces opérations : publier sur le Net en coopérant aux programmes d'archives ouvertes tels que *The Scholarly Publishing and Academic Resources Coalition* (Sparc)

18. Un certain nombre des propos qui suivent sont inspirés d'un travail réalisé pour la mise en place d'un service de documentation à la Maison des sciences de l'homme Paris Nord. Il a donné lieu à une enquête approfondie auprès d'une trentaine de chercheurs et de doctorants interrogés en face à face par la société Kinos. L'un des paradoxes consistant à doter cette structure de recherche en SHS sans créer une bibliothèque faite de livres et de revues imprimés.

Voir Bruno Van Dooren, *Rapport sur la préfiguration des services de documentation de la Maison des sciences de l'homme Paris Nord*, Paris, février 2003, 49 p., <http://www.mshparisnord.org/doshype/publ01.html>

19. Walter Benjamin, *Je déballe ma bibliothèque : une pratique de la collection*, Payot & Rivages, 2000, p. 42-49.

ou l'*Open Archive Initiative* (OAI), créer son propre site web comme le font de nombreux chercheurs (le site officiel du ministère de la Recherche donne accès à certains d'entre eux), s'abonner à des revues électroniques et à leurs archives, pour les plus avisés, faire acheter par l'université des services bibliographiques en ligne proposés par les éditeurs et les agrégateurs de contenu et, bien entendu, transférer sur son ordinateur personnel les documents libres de droit en exploitant l'abondance des réservoirs de textes numérisés tels que Gallica...

Malheureusement, le résultat d'un tel choix n'aboutirait pas à une collection de livres mais à une collection d'accès et de liens transportant une information fugitive et parfois peu fiable, dont l'instabilité constitue précisément l'une des causes de la défiance des chercheurs à l'égard d'Internet...

Pourtant, l'observation de la baisse de fréquentation des bibliothèques par les chercheurs aux États-Unis semble donner raison à ceux qui prédisent, souhaitent ou redoutent la marginalisation des bibliothèques²⁰. Alors que le collègue invisible, enrichi par la messagerie électronique, représentait déjà un mode d'échange et de communication d'information scientifique et documentaire, dans lequel les bibliothèques universitaires jouaient un rôle marginal, les chercheurs peuvent réduire à présent le temps passé à la bibliothèque en effectuant leurs recherches documentaires à partir de leur bureau personnel.

Particulièrement dans les disciplines qui nous occupent, l'offre de sites est foisonnante : sociétés savantes, bibliothèques, éditeurs et particuliers organisent des portails et des liens

20. Voir Françoise Gaudet, Claudine Lieber, « Les ressources électroniques dans les bibliothèques américaines : l'offre, les services, les usages », novembre 2002, <http://www.sup.adc.education.fr/bib/Info/Coop/Fulbi/GaudetLieber.htm> et la contribution de Roland Pintat, « Chercheurs et bibliothèques : état des lieux d'une désaffection », *Recherche et bibliothèque*, Les Cahiers de Paris VIII, 2004.

convergeants sur des contenus aussi inépuisables qu'incertains. L'abondance d'une information tourbillonnaire suscite des réticences chez la plupart des universitaires attachés à la rigueur académique... « *Et pourtant, les moteurs de recherche tournent.* »

On sera tenté
de ne plus voir
dans la bibliothèque
qu'un conservatoire
de collections destinées
à être « aspirées », au fur
et à mesure des avancées
technologiques d'une
numérisation de plus
en plus rapide, au profit
de services en ligne,
souvent payants,
mais plus adaptés aux
besoins de chercheurs

En effet, alors que l'interrogation d'une base de données bibliographiques requiert un minimum de savoir-faire et peut générer du « silence », il est rare que l'interrogation de Google ou d'AltaVista ne donne pas quelques satisfactions, en dépit du « bruit »...

Or, dans la formulation d'une hypothèse de travail sur un sujet précis, il reste fréquent que le chercheur teste en langage naturel des expressions ou des concepts d'une manière assez identique, qu'il s'agisse de l'interrogation d'un catalogue ou d'un moteur de recherche. La recherche de l'exhaustivité n'étant pas une fin en soi, les réponses partielles et abondantes, très récentes et en texte intégral de surcroît, peuvent satisfaire une première approche et favoriser

des associations d'idées fructueuses sans qu'il soit nécessaire de passer par la bibliothèque et par un vocabulaire contrôlé...

En outre, les chercheurs les plus aguerris disposent de la possibilité de s'équiper d'agents de veille intelligents qui se chargent de réaliser des requêtes simultanées dans les différents moteurs et annuaires disponibles sur le web en réalisant des opérations de tri fastidieuses ou en surveillant les mises à jour des pages web sélectionnées (tels Copernic, WebSite Watcher, etc.).

Des logiciels utilitaires de *news* permettent également de suivre les forums de discussion et de récupérer de l'information spécialisée et des documents attachés²¹.

Dans le même temps, des éditeurs, diffuseurs ou agrégateurs leur proposent, *via* des portails « propriétaires » des services d'alerte bibliographiques associés à des contenus définis en fonction de leur profil²², certaines sociétés (Crossref, TDNET ou Serials Solutions) facilitant l'accès au texte intégral des articles.

Des universitaires – et c'est particulièrement observable en histoire et en littérature – créent leurs sites web personnels et élaborent leur propre système d'information dont

21. Voir le site portail des agents intelligents, <http://www.agentland.fr>. Voir également le site Search Engine Watch, <http://searchenginewatch.com> et, pour un suivi de l'actualité des moteurs de recherche innovants, voir <http://docs.abondance.com/plan.html>

22. Voir par exemple le portail ConnectSciences de l'Inist qui permet l'accès à des références d'articles et à leur contenu par Bibliosciences – *via* l'appartenance à un laboratoire du CNRS – mais également de constituer son propre portail, http://connectsciences.inist.fr/services/accueil/accueil_invite.php

Toutefois, comparées aux sciences médicales, par exemple, ce type de produit en SHS reste encore très limité. Pour des raisons économiques, notamment, ce sont surtout les étudiants qui sont la cible privilégiée des éditeurs, voir XanEdu ou Ebrary, ou l'ont été, voir la tentative ePocket de Vivendi... Sur une approche récente de cette question, voir Andrew K. Pace, *Ultimate Digital Library: Where the New Information Players Meet*, American Library Association, 2003 et notamment le chapitre 3, « Business challenges to library practices », http://www.ala.org/Content/NavigationMenu/Our_Association/Publishing/Editions1/Samplers/pace_UDL

l'organisation reflète leurs habitudes de travail : la structuration des informations, le vocabulaire employé pour désigner les outils bibliographiques, la hiérarchisation des données, etc., s'apparentent au classement familial de la bibliothèque privée.

Quand on sait que le domicile constitue le lieu de travail de prédilection des « littéraires », que la part des revues – qui seront de plus en plus électroniques – tend à augmenter dans les sources d'approvisionnement, au détriment des monographies dans le secteur des sciences humaines et sociales, et que le web peut être un moyen privilégié pour accéder à des travaux de recherche non publiés dans le commerce (actes de colloques, revues en ligne, conférences, thèses, etc.), on sera tenté de ne plus voir dans la bibliothèque publique qu'un conservatoire de collections destinées à être « aspirées », au fur et à mesure des avancées technologiques d'une numérisation de plus en plus rapide, au profit de services en ligne, souvent payants, mais plus adaptés aux besoins de chercheurs qui auraient fait le deuil de la collection traditionnelle.

Au regard de telles inquiétudes, on peut avancer plusieurs éléments de réponses qui pourraient contribuer à conforter le rôle et la nécessité des bibliothèques universitaires pour la recherche scientifique.

Rôle économique et stratégique des BU

La première réponse que l'on puisse spontanément apporter à une telle vision consisterait à rappeler qu'Internet ne contient pas toute la connaissance et que le texte écrit imprimé dans sa forme matérielle domine encore largement les pratiques et les besoins des chercheurs. On avancera que la bibliothèque d'aujourd'hui se présente comme une bibliothèque hybride qui organise les modes d'accès complémentaires et non substitutifs à une documentation matérielle et immatérielle : le recours

et la référence au livre imprimé dominent encore.

On pourra également objecter que tous les chercheurs n'ont pas les moyens de s'abonner directement à des ressources en ligne en complément des achats importants qu'ils réalisent déjà... et que, précisément, la bibliothèque joue un rôle économique et stratégique déterminant comme dispositif de traitement et d'accès équitable à l'information. On y reviendra.

Troisième remarque : s'il est une catégorie de chercheurs très engagés dans la recherche d'information en ligne, il convient de prendre aussi en considération le processus d'apprentissage de ceux qui ont un faible usage des ressources électroniques. Si le recours à la messagerie électronique est désormais très largement partagé, de nombreuses études ont montré le « non-usage » des revues électroniques et des fonctionnalités étendues de l'hypertexte en raison de leur méconnaissance et de l'attachement des chercheurs à leurs habitudes²³. De fait, le travail documentaire du chercheur en sciences humaines et sociales demeure encore actuellement structuré pour l'essentiel par les modes traditionnels d'accès au livre et à la revue imprimés, la priorité étant donnée aux ressources « familiales » (large prédominance du livre et de la revue imprimés, consultation des nouveautés en librairie et feuilletage des fascicules en bibliothèque, discussion avec des collègues).

Une quatrième réponse tiendrait à rappeler les raisons d'une « résistance », plus subie que voulue, et à indiquer les facteurs subjectifs et objectifs qui la renforcent. Certains sont d'ordre scientifique, on peut citer : la

complexité du processus de validation scientifique des publications en ligne en sciences humaines et sociales, l'imprécision des références et des sources, notamment la mise en doute de la caution académique de la revue électronique dès lors qu'elle n'est pas la simple duplication de

La bibliothèque
d'aujourd'hui se présente
comme une bibliothèque
hybride qui organise les
modes d'accès
complémentaires
et non substitutifs
à une documentation
matérielle et immatérielle

l'original papier ; les délais de « légitimation » avant qu'une nouvelle publication soit reconnue, *a fortiori* quand elle n'est qu'électronique²⁴ ; la défiance à l'égard du caractère instable des pages web accessibles ; l'insuffisance de l'offre de revues complètes en texte intégral.

D'autres facteurs sont plus techniques : la manipulation de l'outil informatique et l'utilisation des logiciels qui structurent les documents, notamment quand les publications donnent lieu à l'association de données composites multimédias, la perte de temps liée à la navigation non maîtrisée dans une masse d'informations primaires, les délais de téléchargement trop longs.

D'autres renvoient à la faible structuration des communautés de chercheurs en comparaison d'autres disciplines (mathématiques, physi-

23. Sur cette question, voir la synthèse suivie de l'étude du cas précis des chercheurs du Commissariat à l'énergie atomique par Annaïg Mahé, « L'intégration des revues électroniques dans les pratiques : un processus d'appropriation observé auprès de chercheurs du Commissariat à l'énergie atomique », in : Ghislaine Chartron, *Les chercheurs et la documentation numérique, nouveaux services et usages*, (Éd.), Éditions du Cercle de la librairie, collection « Bibliothèques », 2002.

24. Les processus de validation en SHS auront du mal à être aussi rigoureusement organisés qu'en sciences dures (physique ou chimie) car le fonctionnement des équipes des chercheurs et du travail en laboratoire est très différent.

que, chimie) : leur relatif isolement ne facilite pas leur initiation aux technologies numériques et prive encore une partie d'entre eux des accès à la documentation pourtant financés par la bibliothèque universitaire²⁵.

Autre élément de réponse, ce « passif » est renforcé par la spécificité d'une culture informationnelle qui s'est construite dans l'expérience et l'autoformation. En effet, la plupart des chercheurs n'ont pas bénéficié de formations spécifiques à la recherche de l'information : l'apprentissage s'est fait de lui-même dans l'écriture de la thèse, de livres et d'articles, chacun construisant son autonomie en mettant au point, au fil du temps, sa propre méthode.

Ces pratiques sont d'autant plus enracinées qu'elles se sont mises en place dans un contexte documentaire difficile : absence de libre accès aux rayons, insuffisance de la littérature scientifique en langues étrangères, mise en place tardive des catalogues collectifs de monographies, ouverture restreinte des salles de lecture, etc. Mais il est préoccupant de noter que cette approche de la recherche documentaire persiste dans la formation des jeunes chercheurs, comme le remarquait une doctorante dans le cadre d'une récente enquête auprès de chercheurs de la nouvelle Maison des sciences de l'homme Paris Nord : « ... Au Mexique on commence par la bibliographie, ici [en France]... c'est beaucoup plus interactif : on cherche, on avance, on cherche à nouveau, avec le hasard²⁶... »

Un autre argument, dans le prolongement du précédent, réside dans les caractéristiques mêmes du support électronique. En effet, la complexité des processus de recherche est accentuée par l'existence d'un « web invisible » (catalogues, bases de données, tableurs) non référencé par les

25. Rappelons que les négociations avec les éditeurs peuvent permettre l'accès à domicile via l'adresse canonique attribuée par l'université, reliée à un annuaire LDAP gérant les droits d'accès.

26. Bruno Van Dooren, *Rapport sur la préfiguration...* op. cit., p. 6.

moteurs et les annuaires, « web invisible » qui suppose une maîtrise accrue de la recherche documentaire et la nécessité de recourir parallèlement à plusieurs outils.

Par ailleurs, la veille proposée par les agrégateurs est standardisée et ne peut se substituer à la grande diversité des sources, notamment en sciences humaines et sociales : les chercheurs ont besoin de tri dans les offres logicielles, de tester les nouveaux produits, de sélectionner les accès, y compris pour les mieux formés. De telle sorte que, même lorsqu'ils ont une grande maîtrise des nouveaux outils et qu'ils construisent leur propre système d'information, les chercheurs formulent des attentes précises de veille documentaire et technologique à l'égard de la bibliothèque : « *Recueillir régulièrement les besoins des chercheurs, faciliter l'accès à des données cachées, conseiller les bons modes d'accès à l'information et puis faire une veille technologique sur les outils, les logiciels d'analyse de données, en fait un laboratoire testeur d'outils*²⁷. » À cet égard, on peut regretter que quelques bibliothèques universitaires ne soient pas associées aux laboratoires des universités et des organismes qui travaillent sur les moteurs de recherche, par exemple à l'Inria ou à Jussieu.

Enfin, la bibliothèque universitaire est amenée à prendre une importance accrue par la nécessaire organisation des achats et des accès à la documentation électronique. Ainsi, la dispersion des abonnements papier entre plusieurs centres de recherche ne pourra pas être supportée financièrement s'agissant des revues électroniques. Les universités devront regrouper leurs abonnements électroniques auprès d'un seul opérateur dont on voit mal comment il ne pourrait pas être le service commun de la documentation, garant d'un accès équitable et partagé à l'information en ligne. Les équipes de recherche

27. *Ibid.*, p. 26.

n'auront pas les moyens de s'abonner seules à des bases de données de plus en plus coûteuses et les éditeurs et les fournisseurs d'accès formuleront eux-mêmes cette demande de regroupement pour des raisons organisationnelles et de recensement des accès.

Ainsi, collègue, chercheurs, web, fonds et réserves invisibles tendraient à montrer qu'une part non négligeable de l'information documentaire se joue dans une opacité que le bibliothécaire pourrait contribuer à dissiper...

La bibliothèque obligée ?

Au-delà des outils de sélection, de tri et de hiérarchisation que les bibliothécaires doivent organiser pour faciliter le travail du chercheur et sur lesquels nous reviendrons, il n'est peut-être pas inutile de s'interroger sur le rôle que la bibliothèque pourrait tenir dans les processus mêmes de recherche.

Du fait de la faible interdépendance des bibliothécaires et chercheurs et du rôle simplement utilitaire de la bibliothèque qui n'est considérée que comme un moyen matériel, au même titre que les locaux ou les ordinateurs²⁸, on voit bien le défi que représente en France l'association des bibliothécaires aux processus de recherche. Pour autant, le contexte créé par les ressources numériques pourrait ouvrir des perspectives de collaboration, dans trois directions au moins.

Faire collaborer les bibliothécaires à des programmes de recherche

La première s'inscrirait dans la proposition qu'avancait Alain Supiot dans le rapport rédigé au nom du

28. Alain Supiot range bien les bibliothèques dans la question des « moyens » de la recherche (p. 10) et, s'il insiste sur la nécessité d'une collaboration entre chercheurs et documentalistes, elle doit porter sur des questions essentiellement techniques : « inventaires », « mise en réseau », « conservation des fonds invisibles » (« éventuellement », est-il précisé) (op. cit., p. 16), « manipulation de moteurs de recherche, impressions de données, connexions intersystèmes, etc. », (op. cit., p. 14).

Conseil national de développement des sciences humaines et sociales: « *développer entre la bibliothèque universitaire et les équipes un chaînon intermédiaire qui soit le lieu d'une véritable collaboration entre documentalistes et chercheurs* », et qu'il proposait de situer dans les MSH, les Maisons de la recherche, les Maisons thématiques.

Cependant, au lieu de cantonner cette collaboration à des fonctions techniques, peut-être serait-il plus fructueux de tenter des collaborations à des programmes de recherche. Le lieu de cette coopération pourrait être les écoles doctorales dont elle aiderait à renforcer la cohésion. À titre expérimental, des conservateurs, bibliothécaires, documentalistes pourraient être associés pour une partie de leur temps de travail (30 % par exemple) à un projet de recherche dont le caractère transversal correspondrait aux principes qui régissent ce dispositif (encadrement et suivi des doctorants, ouverture sur les nouvelles disciplines, exploitation des technologies de l'information et de la communication, approches européennes, perspectives professionnelles des docteurs).

L'intérêt pour les bibliothécaires serait de réaliser au cours de leur carrière un ou plusieurs « parcours recherche » qui ne viseraient pas à une réorientation professionnelle, comme ce peut être le cas parfois quand ils s'engagent dans un doctorat, mais à mieux intégrer leur pratique professionnelle à la recherche scientifique de leur université. Les doctorants et les universitaires bénéficieraient en retour des compétences d'un professionnel de l'information et d'une meilleure connaissance du potentiel non exploré des systèmes d'information existant, à commencer par celui de la bibliothèque universitaire.

Dans cette configuration, le bibliothécaire – les universitaires préféreraient parler de documentaliste pour souligner la notion d'usage professionnel – ne serait plus réduit à un rôle de « technicien » s'adonnant à

la « manipulation » de moteurs de recherche et de bases de données²⁹. Par sa participation, les opérations de sélection et de hiérarchisation des informations à partir de la masse informationnelle existante (numérique ou non) qui revêtent un caractère objectif, précis et méthodique, feraient partie intégrante d'un travail et d'une recherche scientifiques.

Pour ne prendre qu'un exemple, on sait que l'hypertexte pose la question de l'actualisation des termes et de leur traduction dans et pour une

**On peut imaginer
que la coopération
des chercheurs et des
bibliothécaires donnerait
lieu à la construction d'un
savoir méthodologique
qui serait capitalisé au fur
et à mesure des recherches
portant sur les spécialités
de l'université**

discipline donnée. Avec le temps et au gré des vocabulaires spécialisés, une recherche sur le web est ainsi confrontée aux mêmes écarts d'interprétation que ceux que l'on rencontre lorsque l'on passe des subdivisions détaillées de la table méthodique du *Manuel du libraire et de l'amateur de livres* de Brunet à la classification décimale universelle ou à un thésaurus spécialisé intégrant des concepts nouveaux: avec cette nuance importante que les équations de recherche, dans des domaines aussi étendus, n'évitent pas les amalgames et que l'organisation des connaissances induites par l'hypertexte revêt un caractère contestable et daté.

29. Alain Supiot, *op. cit.*, p.14.

Mais alors que, dans les bibliothèques, les anciens systèmes de classification sont maintenus et stabilisés – même s'ils ne sont plus alimentés – le web, lui, est un système vivant en évolution permanente, qui se prête mal à des approches diachroniques. Les pages web ne sont pas toujours mises à jour; elles apparaissent autant qu'elles disparaissent de la Toile, elles ne « s'accumulent » pas et il n'est plus possible de raisonner en termes de stock d'informations, mais plutôt de flux.

Si, par analogie, la stabilité de la collection constituée par la bibliothèque physique, privée ou académique, n'est plus autosuffisante, alors se pose la question de la référence et de la validité scientifique et temporelle de l'information. Certes, les expériences de captation par clichés instantanés (*snapshot*) de sites intégraux, avec la difficulté de sauvegarder les liens qu'ils entretiennent, constituent peut-être une réponse, mais qui ne peut qu'être partielle³⁰.

Dans ce contexte, on peut imaginer que la coopération des chercheurs et des bibliothécaires donnerait lieu à la construction d'un savoir méthodologique qui serait capitalisé au fur et à mesure des recherches portant sur les spécialités de l'université. Peut-être y aurait-il là un domaine d'investigation nouveau qu'on pourrait définir comme la « mémoire des itinéraires de la recherche »: élaborée en commun, elle s'inscrirait dans l'institution, par un travail d'anamnèse, en créant le lien organique entre bibliothèque et recherche.

Accès aux thèses électroniques

La deuxième proposition est déjà en cours de réalisation dans les bibliothèques universitaires mais insuffisamment aboutie pour des raisons culturelles.

30. Voir Enjeux de l'archivage du web français, Département hypermédia de Paris VIII, http://hypermedia.univ-paris8.fr/seminaires/resumes_seminaire/Gharsallah.htm
Voir aussi la page Dépôt légal et numérotations sur les expériences en cours à la BnF, http://www.bnf.fr/pages/infopro/depotleg/dli_intro.htm

En premier lieu, elle consiste à organiser l'ensemble des outils d'identification et d'accès aux ressources électroniques pour mieux répondre aux attentes spécifiques des chercheurs de chaque université. On se contentera de les rappeler car ils sont abondamment décrits par ailleurs : catalogues collectifs, catalogues enrichis de liens hypertextes intégrés dans des systèmes d'information, portails documentaires spécialisés, sélection de signets, accès au texte intégral de thèses et de collections complètes de revues, valorisation des publications scientifiques de l'université, formation et assistance méthodologique des lecteurs pour remédier à la sous-exploitation du potentiel des bibliothèques et des systèmes d'information spécialisée que vont développer les universités.

Sans entrer dans le détail, il est toutefois un domaine nouveau qui est en cours de développement et qui ne semble pourtant pas avoir fait l'objet d'un débat approfondi dans la profession comme dans l'université : celui de l'édition électronique de collections patrimoniales et des thèses et des travaux de recherche. La question qui pourrait se poser est moins celle de la légitimité et de l'utilité de ces programmes que du degré d'implication et de maîtrise d'œuvre que la bibliothèque universitaire doit consentir pour ces publications.

A priori et compte tenu de ses missions, on peut estimer que l'essentiel de ses charges devrait porter sur le signalement et l'accès au texte intégral plutôt que sur l'édition de textes. Cet enjeu prend un relief particulier dans le contexte des « archives ouvertes » et de la mobilisation des bibliothécaires en faveur d'une éthique de l'information scientifique librement partagée et contre les pratiques commerciales de certains éditeurs. Si les bibliothèques universitaires doivent s'engager dans l'édition électronique, la priorité absolue devrait être donnée aux thèses. Par un étonnant paradoxe, ces documents sont en effet très mal valorisés alors qu'ils de-

vraient constituer un élément majeur de la qualité et de la renommée scientifique d'une université.

Pour autant, si les bibliothèques universitaires devaient être étroitement associées à ces entreprises (notamment pour l'adoption de normes et de formats compatibles), on peut s'interroger sur leur degré d'implication dans des processus éditoriaux qui ne relèvent pas vraiment de leurs compétences et qui risqueraient de les déstabiliser dans l'exercice de leurs missions fondamentales.

À l'inverse, la proposition – beaucoup plus prosaïque il est vrai – de Robert Darnton dans un article souvent commenté de la *New York Review of Books*, qui consistait à doter les bibliothèques universitaires de moyens de reproduction à faible tirage pour l'impression et la reliure de documents repérés sur écran, ne paraît pas avoir été retenue par les bibliothèques universitaires. On connaît pourtant l'attachement des chercheurs au confort de lecture du livre-codex et leur souci de disposer d'ouvrages anciens et épuisés... Ces deux exemples ne sont pas pris au hasard mais visent à souligner la spécificité des bibliothèques françaises au regard de l'organisation des services qu'elles proposent à leurs publics.

Back office et front office

Le troisième ordre de propositions tient dans la spécificité des bibliothèques françaises et, incidemment, dans l'écart culturel avec les bibliothèques anglo-saxonnes.

En effet, les technologies de l'information et de la communication révèlent le déséquilibre français entre le *back office* (les services internes : constitution des collections, traitement matériel et bibliographique, importance accordée au support, monographies et périodiques, équipements informatiques et mobiliers, formation des personnels, administration générale) et le *front office* (les services au contact du public : fourniture des documents, services de renseigne-

ment et de références, recherche bibliographique, prêt, formation des usagers, impression et reprographie, communication avec les enseignants-chercheurs).

Jusqu'à présent, les bibliothèques universitaires ont privilégié la collection dans l'organisation générale du travail, les services « des entrées », « du catalogue » et « des périodiques », étant fortement structurants face à des « services publics » souvent limités à l'inscription des lecteurs et l'organisation des plannings de salle de lecture.

Or, en ne limitant plus la bibliothèque à son périmètre physique mais en la transformant en un ensemble de services qui vont au-delà de sa propre collection, la bibliothèque est désormais appelée à mettre en place et à privilégier des services adaptés aux pratiques des différentes catégories d'usagers.

Ainsi, les services proposés doivent-ils prendre en considération les spécificités disciplinaires : les politistes internationalistes n'ont sans doute pas les mêmes exigences que les spécialistes des arts numériques par exemple. Elle doit aussi s'adapter à la configuration des communautés de chercheurs en sciences humaines et sociales, beaucoup moins structurées en équipes et en laboratoires que leurs collègues des sciences dures. Leurs habitudes de travail solitaire, leur éventuelle appartenance à une autre université que celle de la bibliothèque, l'étendue et la dispersion des ressources qu'ils mobilisent en raison de l'« hyperspécialisation » des activités de recherche et, dans une moindre mesure, de la pluridisciplinarité, complexifient d'autant l'offre de services des bibliothèques universitaires à ces communautés éclatées.

La gestion de cette complexité devrait par conséquent se traduire par une organisation du travail très différente de celle qui a prévalu jusqu'alors. L'une de ses caractéristiques devrait tenir dans une réactivité importante aux demandes et aux usages des chercheurs.

La gamme des services possibles

Il ne s'agit pas de citer toute la gamme des services possibles mais de préciser que chaque bibliothèque devrait les organiser en fonction d'une ligne stratégique qui serait la résultante de choix prioritaires; choix décidés en fonction de l'importance de sa collection, des compétences internes, des spécialités scientifiques de l'université.

On peut toutefois en indiquer quelques-uns, dans trois domaines au moins.

Du côté de la mise en valeur des collections:

- Développer des pôles d'excellence dans un certain nombre de thématiques en renforçant la littérature scientifique étrangère. De tels projets devraient être inscrits dans le volet recherche des contrats quadriennaux que l'université négocie avec l'État et auxquels le CNRS est associé. À cet égard, les conventions d'association des universités avec le CNRS (notamment les unités mixtes de service) devraient inclure un volet de coopération documentaire explicite fixant les engagements des parties, et notamment de la bibliothèque universitaire. Dans le même esprit, l'élection de nouveaux enseignants chercheurs par les commissions de spécialistes devrait donner lieu à une évaluation préalable des besoins documentaires des candidats recrutés: soit pour confirmer et améliorer une politique d'achat déjà en place, soit pour créer une nouvelle ligne dans le budget de la bibliothèque consacré au développement des collections.
- Privilégier les abonnements numériques aux grandes revues en texte intégral (du type JSTOR) qui sont essentiels à la recherche en sciences humaines et sociales et qui sont aussi un moyen de familiariser les chercheurs avec l'usage des ressources numériques et avec les services spécifiques organisés par la bibliothèque. L'accès à l'information en ligne va probablement devenir dans les années à

venir un élément déterminant d'une compétition entre les universités. Or, le renchérissement des coûts ne permettra pas de couvrir les besoins de la recherche dans tous les domaines d'une université avec le seul budget de sa bibliothèque: certes des « mutualisations » au plan national (Couperin) s'organisent pour négocier les accès avec les éditeurs mais elles ne suffiront pas si chaque université ne recherche pas d'autres modes de financement de sa documentation.

- Surmonter les clivages institutionnels en rapprochant des bibliothèques universitaires le CNRS et les Maisons des sciences de l'homme pour constituer, en partenariat, des portails documentaires disciplinaires. La mutualisation des ressources sélectionnées et proposées par chacun faciliterait l'information scientifique des chercheurs et la mise en valeur des collections électroniques: catalogues collectifs, bases de données, revues de sommaires, ouvrages de référence en ligne (dictionnaires, encyclopédies), publications scientifiques en texte intégral, périodiques électroniques, sélection de signets, outils méthodologiques, moteurs de recherche. Dans cette coopération, un effort particulier devrait être fourni pour le signalement et l'accès aux documents numériques de littérature grise, souvent mal identifiés aujourd'hui³¹. La veille documentaire ne pouvant pas être assurée pour l'ensemble des thématiques de recherche de l'université, l'effort pourrait porter sur les pôles d'excellence de la collection *in situ*.
- Coopérer à l'édition académique de fonds patrimoniaux et de publications de recherche par des « équipes projet » mixtes associant universitaires, bibliothécaires et informaticiens. L'initiative devrait rester du côté des chercheurs dans le cadre de

programmes engageant l'université et en privilégiant les projets européens.

Du côté de la qualité des services aux chercheurs:

Le rééquilibrage de l'organisation du travail en faveur des services au public devrait contribuer à favoriser les relations des chercheurs et des bibliothécaires. L'offre de service proposée par la bibliothèque universitaire aux chercheurs pourrait être organisée et intégrée dans des pages spécifiques immédiatement identifiables sur le serveur de la bibliothèque³².

On peut citer:

- Les services bibliographiques en ligne proposant des recherches documentaires sur profil, la récupération de données sur sa messagerie personnelle, l'expérimentation de services de « chat » organisés par disciplines et sous-disciplines par des bibliothécaires spécialisés, ou l'ouverture de forums de discussion également par disciplines.
- Des engagements sur les délais de fourniture des documents en renforçant les services de prêt entre bibliothèques et les systèmes de reprographie, en expérimentant l'édition électronique et l'impression à la demande pour l'antiquariat.
- Des engagements sur l'offre de services traditionnels (communication des documents, délais d'obtention des nouvelles acquisitions, réponses écrites et téléphoniques, etc.).

Enfin, la *formation à la recherche documentaire* devrait privilégier les enseignants-chercheurs et les doctorants dans le cadre des écoles doctorales:

- Élaboration de programmes de formation à la recherche documentaire organisés par disciplines et proposés en collaboration avec les Urfist (unités régionales de formation à l'information scientifique et technique) et les centres de formation professionnelle aux enseignants-chercheurs.

31. On ne peut que déplorer l'absence, dans le catalogue ou le portail de la bibliothèque universitaire, de notices et de liens vers des documents de recherche publiés sous forme électronique par des composantes de la même université (laboratoires, centres de recherche, presses universitaires)...

32. Voir les services en ligne spécialement dédiés aux chercheurs de la Bibliothèque du Congrès, <http://www.loc.gov/rr>

- Association de bibliothécaires spécialisés à la formation doctorale et pré-doctorale.
- Inscription de la méthodologie documentaire dans les séminaires des masters.
- Dans la mesure des possibilités offertes par les locaux, des salles de séminaire pourraient être aménagées dans la bibliothèque (salle des enseignants, par exemple).

Pour un pilotage stratégique de la bibliothèque

En définitive, la mise en place de services plus réactifs conduirait à une nouvelle organisation administrative et fonctionnelle qui permettrait le pilotage stratégique de la bibliothèque.

Ainsi, ces évolutions devraient-elles logiquement conduire les bibliothèques universitaires à remettre en question leur organisation du travail jusqu'alors fondée sur la collection locale. Cela suppose une refonte des organigrammes³³ qui concerne notamment les services au public en visant une meilleure intégration fonctionnelle. Cette réorganisation devrait s'opérer à l'échelle de l'ensemble de la documentation de l'université en rapprochant les personnels des bibliothèques des autres personnels de documentation de l'établissement.

Les professionnels de la documentation pourraient être redéployés sur les fonctions stratégiques de la bibliothèque universitaire tandis que la gestion courante des bibliothèques « points d'accès » - pour reprendre la terminologie du rapport Supiot - pourrait être confiée à des étudiants du master et du doctorat. L'encadrement des fonctions de trai-

tement documentaire relèverait de la responsabilité de professionnels, en charge d'une ou plusieurs bibliothèques. Cette redistribution des rôles pourrait faire de chaque bibliothécaire l'interlocuteur, le référent, d'un certain nombre d'enseignants-chercheurs en poste à l'université.

La fonction de communication de la bibliothèque devrait être instaurée au plan interne et international : une telle cellule faciliterait le suivi de la recherche à l'université et la diffusion de l'information utile en interne, le suivi des programmes européens auxquels l'université postule et auxquels la bibliothèque pourrait apporter sa contribution, etc.

La fonction d'évaluation devrait également être inscrite dans les organigrammes. Elle devrait être plus qualitative que quantitative et faire l'objet d'un suivi régulier. Elle devrait porter sur la qualité et les délais de satisfaction des services internes et des services à distance (on sait la difficulté de l'évaluation des services en ligne, notamment de l'usage qui est fait des revues numériques auxquelles les accès sont proposés).

La question de la permanence dans la bibliothèque d'un service informatique demeure, on le sait, récurrente. Un tel service apparaît indispensable autant pour la maintenance et la mise à jour des systèmes logiciels et des applications que pour le bon fonctionnement des outils, qu'ils soient professionnels ou destinés au public.

Sans doute est-il nécessaire qu'un certain nombre de bibliothécaires aient des compétences informatiques pour un premier niveau d'intervention et pour dialoguer avec les informaticiens. Mais il reste très préoccupant que la situation de pénurie actuelle perdure quand chaque bibliothèque devrait être dotée d'un service informatique composé d'informaticiens professionnels.

Conclusion

En conclusion et pour reprendre la réflexion de Tzvetan Todorov, on mesure la difficulté de réaliser « *l'accès aisé à une bonne bibliothèque, [la] petite aide technique en matière d'informatique* » : on aura compris que, pour un bibliothécaire, une telle remarque revêt toutes les caractéristiques d'un euphémisme par litote...

Les pistes que nous avons essayé de suggérer montrent la complexité d'une entreprise qui est consubstantielle à la nature de l'information et donc à la bibliothèque elle-même. Les modernisations envisagées pourraient s'organiser à partir de deux réflexions indissociables l'une de l'autre : une meilleure réactivité de l'offre de services aussi bien traditionnelle, liée à la collection locale, qu'informationnelle à distance, accompagnée d'une restructuration profonde de l'organisation du travail, avec l'objectif de resserrer les liens entre bibliothécaires et chercheurs.

Si on considère que l'objectif des services de documentation consiste à tout mettre en œuvre pour que les chercheurs (re)trouvent le chemin de la bibliothèque comme unité physique, il pourra paraître paradoxal que cette entreprise se traduise par un développement des services à distance comme moyen de renouer des liens de proximité... Le paradoxe ne sera qu'apparent si on admet qu'une part de l'avenir de l'institution universitaire se joue dans la richesse de transactions interpersonnelles qui se dérouleront dans des bibliothèques conçues comme des lieux de convivialité.

33. ... qui devraient être considérés comme de véritables outils de gestion et non comme un état immuable du fonctionnement de la bibliothèque, et qui devraient figurer sur l'Intranet de l'université.